

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'administration réuni le 24/11/2020

Heure de début de séance : 18 h 00

Heure de fin de séance : 20 h 00

Président de séance	Monsieur Olivier Castel	Chef d'établissement
Secrétaire de séance	Mme Corinne THOMAS	Enseignante

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance :

23 présents

Nombre de membres présents à la fin de la séance :

24 présents après le point 4.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du PV du CA du 02/11/2020
4. Approbation du PV du CA du 05/11/2020
5. Points de gestion :
  - Projet de budget 2021
  - DBM pour vote
  - Contrats et conventions
6. Information sur la mise en œuvre du protocole sanitaire renforcé
7. Information sur l'évolution des 16 choix des élèves quant aux EDS en 2019-20 et 2020-
8. Questions diverses

## 1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme THOMAS Corinne est proposée secrétaire de séance.

<b>Membres présents :</b> 23	<b>Pour :</b> 23	<b>Contre :</b> 0	<b>Abstention :</b> 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Proviseur fait lecture de l'ordre du jour.

Modification de celui-ci est proposée avec 3 questions diverses posées par les parents d'élèves, et l'ajout en point 5 d'acceptations de dons.

<b>Membres présents :</b> 23	<b>Pour :</b> 23	<b>Contre :</b> 0	<b>Abstention :</b> 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

### 3. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CA DU 02/11/20

Monsieur le Proviseur soumet le procès-verbal du Conseil d'Administration du 02/11/20 qui a été transmis à l'ensemble des membres avec la convocation. Il demande si il ya a des questions ou objections.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
23	23	0	0

Le procès-verbal du CA du 02/11/20 est adopté à l'unanimité.

### 4. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CA DU 05/11/20

Monsieur le Proviseur soumet le procès-verbal de la Commission Permanente qui a été transmis à l'ensemble des membres avec la convocation. Il demande si il y a des questions ou objections.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
23	23	0	0

Le procès-verbal du CA du 05/11/20 est adopté à l'unanimité.

## 5. POINTS DE GESTION

### 5.1 Projet de budget 2021

Madame l'Agent comptable - Adjoint gestionnaire présente le projet de budget 2021 du Lycée concerté avec Monsieur le Proviseur et expliqué en Commission Permanente du 24 novembre 2020 (juste avant la séance de ce CA). Cette présentation est réalisée sous forme d'un diaporama à l'appui des documents qui ont été envoyés aux membres du CA avec la convocation.

Sont présentées les différentes recettes et dépenses selon les services :

- Le SRH : ce service fonctionne sur ses ressources propres. Différentes contraintes pour ce service sont expliquées avec notamment une perte de recette prévue liée à la COVID-19 et aux travaux de restructuration de l'Internat qui devraient débuter en juin 2021. Cette baisse de recette du SRH aura des répercussions sur les charges communes qui seront reversées au service ALO. Madame l'Adjoint-gestionnaire explique les différents transferts du SRH (il est à noter que la Région subventionne des réparations de matériel de cuisine grâce au Fonds Commun des Services d'Hébergement).  
Les recettes prévues sur le Service Restauration et Hébergement sont en diminution du fait d'un nombre d'interne et demi-pensionnaires prévus à la baisse donc les achats de denrées seront moindres, mais les charges fixes (eau, électricité, contrats, produits d'entretien, vêtements de travail des agents de restauration...) resteront identiques.
- Les services généraux AP –VE –ALO : les recettes principales viennent de la Région dont la subvention 2021 est identique à celle de 2020.

Pour le service ALO une baisse de recette liée à la baisse du reversement des charges communes du SRH et une forte hausse des dépenses pour l'activité OPROPRETE sur laquelle sont imputées les dépenses de matériel et produits liés au protocole sanitaire. Il a fallu réduire l'ensemble des autres lignes du service avec une forte diminution du domaine « Amélioration de l'environnement de travail » qui retrace les activités de maintenance et de réparations de l'établissement. A noter une hausse de la dépense prévue pour l'assurance des véhicules en raison de la dotation par la Région d'un nouveau véhicule.

- Question d'un représentant des enseignants : qu'en est-il des apports de l'énergie solaire au lycée ?
- Réponse de Madame l'Agent comptable : cela ne rapporte rien, le lycée étant simplement un support, les bâtiments étant propriété de la Région.

Pour le service AP une forte baisse des recettes de crédits d'Etat du programme 141, destinés à l'achat de carnets de correspondance, au droit de copie, aux frais de stages, et en dernier aux projets pédagogiques, a été prévue conformément à la forte baisse qui a été subie par le Lycée en 2020 au niveau de cette dotation Etat. Cela a pour conséquence de ne plus pouvoir prendre en charge les dépenses de carnets de correspondance sur ces crédits ainsi qu'une bonne partie des remboursements des frais de stages. Donc ce désengagement de l'état dans la prise en charge des dépenses qui lui incombent a pour effet de prendre d'avantage sur la dotation de fonctionnement de la Région. Tout cela réduit bien entendu les crédits disponibles pour les autres activités du service AP. A noter qu'en 2020 ces crédits ont été très insuffisants, il n'ont pu financer que le 13REP Droit de Copie, le 13COR Carnets de correspondance et 80% du 13STA Stages en entreprises, le reste des frais de stages a été pris en charge par la taxe d'Apprentissage. Pour 2021, la dépense prévue en Droit de Copie va être en forte hausse car les déclarations au CFC des deux dernières années n'ont pas été faites dans la bonne tranche. C'est pourquoi les carnets de correspondance et près de la moitié des frais de stages ne pourront plus être pris en charge sur les crédits LOLF programme 141 si ces crédits restent aussi bas en 2021. Les autres dépenses non obligatoires de l'Etat 13ADP Autres dépenses pédagogiques, 13TICE, 13AI...ne peuvent pas être prévues au budget 2021 car il n'y a pas de crédits du tout pour ces activités et ce depuis 2019. Une demande de dotation complémentaire sera faite au rectorat pour pouvoir au moins prendre en charge la totalité des dépenses obligatoires.

Toujours pour le service AP une baisse prévue des recettes de taxe d'Apprentissage vient s'ajouter à la baisse des recettes de crédits d'Etat. En effet, suite à la réforme de la Taxe d'Apprentissage le Lycée ne peut plus percevoir que 13% du montant de la taxe versée par les entreprises, soit une forte baisse en 2020.

Le service AP est de plus concerné par de nouvelles dépenses : le fonctionnement du Fablab, l'organisation administrative des épreuves communes, le doublement de certains projets annulés en cause du COVID qui auront lieu sur le même exercice (2021).

Donc, Madame l'Agent comptable-Adjoint-gestionnaire a fait le choix de diminutions prudentes sur les activités de crédits d'enseignement, au vu des besoins, après avoir examiné les dépenses réelles sur les 5 exercices précédents.

En ce qui concerne les disciplines artistiques, les crédits d'enseignement diminuent, mais le lycée est en partenariat avec le Théâtre de Narbonne pour les intervenants et les spectacles, avec un financement de 4 000.00 € pour les projets de ces disciplines par le Lycée et la DRAC subventionne à la même hauteur, ce qui rend la situation moins délicate que dans certains autres établissements.

L'ensemble des projets pédagogiques votés au CA de juillet 2020 ont été inscrits au budget 2021.

- *L'ensemble des représentants des enseignants regrette la diminution des crédits pédagogiques qui a pour conséquence la diminution du nombre de projets possibles.*
- *Question d'un représentant des enseignants sur la hausse du droit de copie*
- *Réponse de Madame l'Agent comptable : ce droit se fait sur un déclaratif qui affecte l'établissement dans une tranche de droit. Le lycée était jusqu'à présent en tranche 1, mais après un contrôle, il s'avère que nous devrions être en tranche 2. Le réajustement sera fait en 2021.*

Le service VE : est constitué principalement de crédits d'Etat sauf pour les projets du CESC.

Pour toutes ces raisons, la prévision budgétaire est en déficit de 7 035.00 €. Madame l'Agent comptable Adjoint-gestionnaire propose d'équilibrer le budget par un prélèvement sur le Fonds de Roulement. Elle précise également que le fonds de roulement a plus vocation à l'investissement ou à faire face en cas d'imprévu, il n'a pas vocation à financer du fonctionnement et systématiquement les projets pédagogiques, d'autant qu'il est en diminution ces dernières années.

Remarque d'un représentant des enseignants : pendant très longtemps, le FDR a été très important et les gestionnaires successifs disaient qu'il fallait le diminuer pour que la dotation de la Région ne diminue pas.

- Réponse de Madame l'Agent comptable : la dotation Région n'a pas diminué car le fonds de roulement a diminué ces dernières années et le Lycée Lacroix n'a pas été concerné par un écrêtement. La dotation Région reste identique à celle de 2020. Le problème est celui des contrats obligatoires imposés par la Région, notamment celui de la maintenance du système de chauffage, qui n'entre pas dans l'enquête à renseigner pour déterminer le montant de la dotation de fonctionnement et qui a fortement impacté le budget du Lycée.
- Question de la représentante de la Région : quelle somme y a-t-il sur le Fonds de Roulement ?
- Réponse : 122 273,21 €, soit 35 jours de fonctionnement, pour le moment à l'issue du prélèvement. Mais c'est au moment du compte financier que le montant sera vraiment connu car il va être abondé par les reliquats de l'exercice en cours.
- Question d'un représentant des enseignants : l'impact de la Covid sur les dépenses de chauffage et le problème des fenêtres a-t-il été évalué ?
- Réponse de Madame l'Agent comptable : l'absence de recettes supplémentaires et plutôt la baisse des recettes prévues au budget 2021 n'a pas permis d'augmenter le poste « chauffage ». La dépense a été prévue en fonction d'un fonctionnement « normal ». Mais il est certain que la dépense de chauffage va être en forte hausse en 2021, il faudra mobiliser le fonds de roulement et le cas échéant demander une dotation complémentaire à la Région.

#### Mise au vote : 6 abstentions

- Les représentants des enseignants expliquent que leur abstention a pour but de montrer leur inquiétude face au désengagement de l'Etat.

<b>Membres présents :</b> 24	<b>Pour :</b> 18	<b>Contre :</b> 0	<b>Abstention :</b> 6
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

Le budget pour l'exercice 2021 est adopté.

#### 5.2 DBM pour vote

Madame l'Agent comptable – Adjoint gestionnaire présente un prélèvement sur le FDR de 10 000€ pour assurer une marge de sécurité sur le fonctionnement du SRH, face aux inconnues liées à la crise sanitaire.

<b>Membres présents :</b> 24	<b>Pour :</b> 24	<b>Contre :</b> 0	<b>Abstention :</b> 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La DBM pour vote n°18 est adoptée à l'unanimité.

#### 5.3 Contrats et conventions

Madame l'Agent comptable – Adjoint gestionnaire présente une convention de location d'une chambre de maitre au pair à l'internat pour un enseignant vacataire, pour autoriser sa signature par Monsieur le Proviseur.

<b>Membres présents :</b> 24	<b>Pour :</b> 24	<b>Contre :</b> 0	<b>Abstention :</b> 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La convention est adoptée à l'unanimité.

Madame l'Agent comptable – Adjoint gestionnaire présente une convention constitutive d'un groupement de commandes des EPLE des Pyrénées Orientales, de l'Aude et du Minervois, en vue de la passation d'un accord-cadre de fournitures de denrées alimentaires, pour autoriser sa signature par Monsieur le Proviseur.

<b>Membres présents :</b> 24	<b>Pour :</b> 24	<b>Contre :</b> 0	<b>Abstention :</b> 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

**La convention est adoptée à l'unanimité.**

Madame l'Agent comptable – Adjoint gestionnaire présente un contrat d'abonnement au télépéage avec le groupe VINCI Autoroutes, en régularisation puisqu'il n'a pas été présenté en CA au moment de sa signature (oubli).

<b>Membres présents :</b> 24	<b>Pour :</b> 24	<b>Contre :</b> 0	<b>Abstention :</b> 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

**Le contrat d'abonnement est régularisé à l'unanimité.**

#### 5.4 Dons

Madame l'Agent comptable présente des sommes venant de reliquats de cartes de cantine d'anciens élèves, dont les parents font don au lycée.

<b>Membres présents :</b> 24	<b>Pour :</b> 24	<b>Contre :</b> 0	<b>Abstention :</b> 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

**Les dons sont adoptés à l'unanimité**

### 6. LE PROTOCOLE SANITAIRE RENFORCE

Monsieur le Proviseur explique le fonctionnement en alternance depuis le 16 novembre 2020, et précise qu'un premier bilan sera effectué lors d'un Conseil pédagogique le vendredi 27 novembre 2020, pour les suites à donner. Cependant, l'écho est plutôt positif du côté des élèves et des enseignants.

S'ensuit alors une longue discussion où chacun présente ses arguments, en faveur ou contre ce fonctionnement, le point de débat principal étant l'éventuel retard pris par les élèves du lycée Docteur Lacroix par rapport à d'autres établissements, ce qui pourrait être gênant pour la poursuite d'études, ce dont s'inquiètent les représentants des parents d'élèves.

Il en ressort que la solution trouvée est la « moins pire » des solutions avec « le moins pire des systèmes » pour éviter le décrochage scolaire tout en respectant un protocole sanitaire dont certains extérieurs ne sont pas forcément au courant.

Il est aussi noté, par une représentante des enseignants, que ce fonctionnement en demis groupes permet d'assurer un enseignement plus qualitatif, puisque les élèves sont moins nombreux et qu'il est donc possible d'assurer un véritable accompagnement afin de remédier aux difficultés.

Certains s'inquiètent d'un écart qui se créerait entre les établissements, selon le protocole choisi ou non, et les enseignants demandent à avoir des éclaircissements quant à d'éventuels allègements de programmes, ou le report des épreuves en juin.

**Une motion est présentée par les représentants des parents d'élèves, et sera jointe au PV du Conseil d'administration.**

Les représentants des élèves ajoutent qu'ils ont le sentiment d'être une « génération sacrifiée », du fait de la mise en place de la réforme des lycées et de la situation sanitaire particulière.

### 7. EVOLUTION DU CHOIX DES EDS

Monsieur le Proviseur explique quelle est l'évolution des choix des enseignements de spécialité entre les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021.

On constate : une stabilité pour les enseignements artistiques et les lettres, une diminution pour les SES et l'HGGSP, une augmentation pour les sciences.

Un représentant des enseignants souligne la faillite d'un système qui avait pour but de « désacraliser » les mathématiques, or beaucoup d'élèves choisissent encore cet enseignement. Il est rejoint sur ce point par une représentante des élèves.

## 8. QUESTIONS DIVERSES

Questions des représentants des parents d'élèves :

- *Quelles sont les sanctions si un élève ne porte pas le masque ?*

Monsieur le Proviseur répond qu'il faut se référer au règlement intérieur, puisque cette attitude constitue un non-respect de celui-ci.

Il est aussi précisé que le non-port du masque est un cas extrêmement minoritaire.

- *Serait-il possible que les internes, qui sont présents toute la semaine, puissent aller plus tôt dans les chambres ?*

Madame la Conseillère principale d'éducation répond qu'ils ne peuvent pas y aller seuls, mais que le foyer sera désormais ouvert à partir de 15 ou 16h. Il y sera ajouté des chaises. Elle signale aussi la mise en place d'activités dédiées aux internes comme les siestes contées au CDI ou l'ouverture de la salle informatique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

La secrétaire de séance



Corinne THOMAS

Le chef d'établissement



Olivier CASTEL

**MOTION PRESENTÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE DOCTEUR LACROIX DU  
24/11/2020 PAR LES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES**

Les représentants de parents élus FCPE sont conscients de la tâche très difficile qu'a constitué la mise en place de la nouvelle organisation des cours pour faire face à la crise sanitaire, et remercient **l'équipe de direction et les enseignants du Lycée Lacroix** pour leur efforts afin d'adapter rapidement l'établissement à cette situation de crise, tout en limitant le décrochage scolaire.

Ils tiennent cependant à **exprimer leur grande inquiétude**, au vu de l'hétérogénéité de fonctionnement entre les établissements scolaires. En effet, dans certains établissements y-compris à grands effectifs, les élèves de terminale continuent d'avoir cours en classe entière afin de ne pas compromettre la préparation du baccalauréat. Dans d'autres, les cours sont systématiquement mis en ligne sur l'ENT, ou encore proposés en visioconférence ou via le CNED, ce qui permet aux professeurs de continuer à avancer normalement dans le programme.

Les retours des parents d'élèves du Lycée Lacroix après cette première semaine de fonctionnement mettent en évidence d'une part, dans la majorité des cas un **ralentissement dans la poursuite des programmes d'apprentissage**, et d'autre part, dans certains cas, une **absence de travail supplémentaire pour les élèves en distanciel**.

Les représentants de parents d'élèves sont conscients du caractère très récent de cette réorganisation. Ils sont aussi conscients qu'il n'existe pas de solution idéale, et respectent la notion de liberté pédagogique des enseignants. Ils regrettent cependant le manque d'harmonisation du fonctionnement au niveau local et national. **Ils sont particulièrement inquiets de l'iniquité qu'il engendre, et de ses conséquences au niveau de Parcoursup, du baccalauréat, et de la poursuite des études des élèves.**

Les représentants élus de parents d'élèves du Lycée Docteur Lacroix

Mme Marjolaine HAMELIN



Mme Nathalie PERETTI



Mme Estelle VIDAL BERNARD



Mme Delphine DENIS



Mme Françoise DORSEMAINE



Mme Mireille PINTO DELAS



Mme Sophie DRAPEAU



Mme Claire CHAOUAT



M. Philippe MARONI



Mme Fabienne CUSSAC

